

# Agence d'Urbanisme ARVAL sarl

Gestion doc. ARVAL/D.t. n° 13.01 - CR de réunion - créé le 22/06/99 - Version 1

## ELABORATION DU P.L.U. DE REILLY

Nos réf. : 06U15/NT

Compte rendu de réunion  
du 10 Mars 2015

Dif.	Fonctions	Organismes	Participants	présent à la Réunion	absent étant excusé	absent non excusé	invité au prochain RdV	téléphone	télécopie
X	MAITRE D'OUVRAGE	Mairie de Reilly						03 44 49 03 16	
		Maire	M. DESRUELLE	X			X		
		Commission Municipale d'Urbanisme-Adjoint au Maire	M. MORIN	X			X		
		Commission Municipale d'Urbanisme-Adjoint au Maire	M. JOURNEE	X			X		
		Commission Municipale d'Urbanisme-Adjoint au Maire	M. MONLEZUN	X			X		
		Commission Municipale d'Urbanisme-Conseiller Municipal	M. BAR	X			X		
		Commission Municipale d'Urbanisme-Conseiller Municipal	Mme. TOUET	X			X		
		Commission Municipale d'Urbanisme-Conseiller Municipal							
		Commission Municipale d'Urbanisme-Conseiller Municipal							
		Secrétaire de mairie	Mme DAS CALDAS	X			X		
X	SERVICES ET PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES								
	Préfecture de l'Oise						X		
	DDT - SAUE Beauvais						X		
	DDT - SEEF Beauvais	M. BALLEUX					X		
	DDT -Délégation Territoriale Ouest						X		
	ARS	M. BILY					X		
	DREAL	Mme COUEGNAT					X		
	STAP - Architecte des Bâtiments de France	M.					X		
	Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (AOT)	M.					X		
	Chambre d'Agriculture	Mme. PONS					X		
	Chambre de Commerce et d'Industrie	M.					X		
	Chambre des Métiers	Mme DESESSART					X		
	Conseil Régional						X		
	Conseil Général	M.					X		
	Communauté de Communes du Vexin-Thelle	M.					X		
	Service Incendie et Secours	M.							
	EDF (électricité)	M.							
	VEOLIA (eau)	M.							
	COMMUNES VOISINES :								
	Commune de Délincourt	M.							
	Commune de Chaumont-en-Vexin	M.							
	Commune de Liancourt-Saint-Pierre	M.							
	Commune de Boubiers	M.							
X	URBANISTE	Agence d'Urbanisme ARVAL							
	Géographe-urbaniste		M. THIMONIER	X			X	03 44 94 72 16	03 44 39 04 61

Prochain rendez-vous :

**le Mardi 21 Avril 2015 à 9h30 à la Mairie**

Objet :

Phase diagnostic : bilan du POS, bilan du SCOT du Vexin-Thelle, caractéristiques de la population et du parc de logements

# Agence d'Urbanisme ARVAL sarl ELABORATION DU P.L.U. DE REILLY

Nos réf. : 06U15/NT

## Compte rendu de réunion du 10 Mars 2015

	pour action	délai
<p><b>1 - INFORMATIONS / PROCEDURE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande de subvention au Conseil Général, faite par la commune. Stage CAUE effectué.</li> <li>• Envoyer à la commune une version PDF de la note méthodologique et du dossier de références joint à l'offre de prestations.</li> <li>• Le Porter à Connaissance du Préfet contient les informations jugées utiles et servitudes d'utilité publique grevant le territoire communal, à prendre en compte dans le projet communal à définir. Ces éléments seront présentés au fur et à mesure de l'avancement du diagnostic territorial. Un exemplaire est à tenir à disposition du public, en rappelant que cela implique d'avoir un ordinateur disponible pour que les habitants accèdent aux liens informatiques (version dématérialisée du Porter à Connaissance transmis par le Préfet).</li> </ul> <p><b>La commune est en attente du Porter à Connaissance.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La prescription du PLU doit faire l'objet d'une parution dans les annonces légales d'un journal diffusé dans le département. Fait par la commune.</li> <li>• La commune va constituer une commission municipale chargée de suivre l'élaboration du PLU. Elle regroupera tous les membres du conseil municipal et une personne extérieure. Vérifier les conditions de constitution de cette commission dans le Code Général des Collectivités Publiques.</li> <li>• Les personnes publiques associées à l'élaboration du PLU sont en règle générale : Conseil Régional, Conseil Général, Préfecture, DREAL, DDT Beauvais, DDT direction territoriale ouest, ARS, STAP (Architecte des Bâtiments de France), le SDIS (pompiers), Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie, Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise, Centre Régional de la Propriété Forestière, Communauté de Communes du Vexin-Thelle et les communes voisines à leur demande. Pourront également être consultés : RTE (présence ligne électrique), les gestionnaires des réseaux eaux et électricité et opérateurs téléphoniques et internet.</li> <li>• Il est décidé de tenir les réunions de travail en invitant l'ensemble des personnes publiques associées.</li> <li>• Il est rappelé que le contenu du PLU doit être compatible avec le SCOT du Vexin-Thelle.</li> <li>• La commune dispose d'un sursis à statuer concernant toute opération susceptible de remettre en cause le PADD et à compter du débat sur le projet communal au sein du conseil municipal.</li> <li>• Les convocations aux réunions à chaque réunion ainsi que les comptes rendus de réunions envoyés par Arval seront transmis par la commune à toutes les personnes invitées. L'envoi par courriel est possible.</li> <li>• La concertation est librement organisée par la commune. Les modalités de mise en œuvre de cette dernière sont inscrites dans la délibération du conseil municipal prescrivant l'élaboration du PLU. Elles consistent notamment à la mise à disposition en mairie et sur le site internet de la commune, des dossiers d'études (diagnostic et PADD) et d'un registre destiné à recueillir les observations des habitants. Ce registre de concertation (simple cahier) peut dès à présent être ouvert et accessible en mairie avec le Porter à Connaissance (à réception). Il est également prévue au moins une réunion publique qui pourrait être tenue à l'issue du débat au conseil municipal portant sur le PADD.</li> <li>• Arval prépare un texte pour une première note d'informations sur le PLU à publier dans un prochain bulletin municipal ou lettre d'informations municipales.</li> <li>• Arval présente la méthodologie envisagée qui repose sur 3 étapes concernant les études : la phase diagnostic (3 réunions de travail prévues dont 1 réunion avec les exploitants agricoles et commerçants) visant à dégager les enjeux d'aménagement pour les années à venir sur la base d'un état des lieux de la commune contenant un état initial de l'environnement ; la phase projet communal (3 réunions) qui vise à définir le PADD et à évaluer ses incidences sur l'environnement ; la phase réglementaire (4 réunions) permettant de définir un découpage en zones et une nouvelle réglementation d'urbanisme communale opposable à toutes autorisations de construire ou d'aménagement demandées sur la commune, le découpage en zones peut s'affranchir de ce qui existe actuellement au PLU.</li> <li>• Arval accompagne ensuite la commune dans l'étape de consultation des personnes publiques associées puis au moment de l'enquête publique, jusqu'à la mise en forme du dossier définitif de PLU pour approbation par le conseil municipal. Le délai prévisionnel d'élaboration du PLU est estimé à 24 mois.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Arval</p> <p style="text-align: center;">Etat</p> <p style="text-align: center;">Commune</p> <p style="text-align: center;">Commune</p> <p style="text-align: center;">Commune</p> <p style="text-align: center;">Arval</p>	<p style="text-align: center;">mars-15</p> <p style="text-align: center;">au plus tôt</p> <p style="text-align: center;">pour mémoire</p> <p style="text-align: center;">mars-15</p> <p style="text-align: center;">pour mémoire</p> <p style="text-align: center;">pour mémoire</p> <p style="text-align: center;">pour mémoire</p> <p style="text-align: center;">au plus tôt</p> <p style="text-align: center;">mars-15</p>
<p><b>2 - DONNEES A PRENDRE EN COMPTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La commune n'est pas concernée par le périmètre du Parc Naturel Régional du Vexin-français.</li> <li>• Le territoire communal n'est pas couvert par un site Natura 2000.</li> <li>• La commune est actuellement couverte par un Plan d'Occupation des Sols.</li> <li>• La population de Reilly s'élève à 120 habitants (dernier chiffre communiqué par l'INSEE en janvier 2015) sachant qu'au dernier recensement exhaustif (début 2011), il y avait 139 habitants. Le prochain recensement aura lieu en janvier 2016.</li> <li>• La zone 2NA figurant au POS est propriété du Cilova.</li> <li>• Il reste un artisan (maçon), deux exploitations agricoles, et une activité de séminaires, banquets, traiteur sur le site du château. A noter un projet de création de chambres d'hôtes (6 à 8) sur le site de l'ancienne abbaye.</li> <li>• Concernant l'agriculture, il existe sur le territoire communal 2 exploitations agricoles en activité, ayant leur siège sur la commune.</li> <li>• L'école fonctionne en RPI avec les communes de la vallée du Réveillon (1 classe à Reilly).</li> <li>• ERDF est le gestionnaire du réseau électrique, Veolia l'est pour l'eau. Retrouver le zonage d'assainissement et en remettre une copie à Arval.</li> <li>• Les élus signalent des coulées de boue récentes et une inondation en 1995. Ce point sera abordé dans l'état initial de l'environnement.</li> <li>• Le site des marais (domaine privé) va prochainement faire l'objet d'une ouverture au public dans le cadre de la mise en place d'un espace naturel sensible.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Commune</p>	<p style="text-align: center;">pour mémoire</p> <p style="text-align: center;">avr-15</p>

	pour action	délai
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un circuit de randonnée est à réfléchir (travail avec la CCVT).</li> <li>• Est signalé un projet privé de plan d'eau (sans ouverture au public).</li> <li>• La commune va réaliser un nouveau bâtiment pour les ateliers municipaux (à l'arrière de la mairie/école). Sont souhaités par ailleurs l'agrandissement du cimetière, un parking près de l'église (terrain communal).</li> <li>• Il existe plusieurs associations sur le village : Comité des Fêtes, Association musicale, Association pêche, Association des Attelages du Réveillon (chevaux), Syndicat du Réveillon (entretien et gestion de la rivière).</li> <li>• La nouvelle municipalité a plusieurs volontés concernant le développement du territoire communal : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver l'aspect rural du village.</li> <li>- Préserver le patrimoine (pierres, murs, marais, etc.).</li> <li>- Envisager un développement modéré du village.</li> </ul> </li> </ul> <p>Ces propositions seront à intégrer dans le cadre de l'élaboration du PLU.</p>		

Diffusion :

- Mairie de Reilly (pour diffusion aux personnes invitées)
- ARVAL (membres de l'équipe)